

Conseils et préparation

Le SIPE peut vous aider pour :

- mieux connaître vos forces et vos motivations
- valoriser vos compétences et votre parcours
- savoir comment chercher un stage ou un emploi
- améliorer vos candidatures (CV, Lettres de motivation, simulations d'entretiens)

Pour cela :

→ Evènement « BOOSTE TA CANDIDATURE ! »

Du 29 sept au 15 octobre 2026 – Tous campus

Une action ludique de conseils sur :

- Posture et image
- CV, Lettre de motivation
- Entretien de recrutement
- Réseau professionnel



→ **Accompagnement** par des conseillères en insertion professionnelle sur toutes vos démarches de recherche de stage/emploi/ alternance/ etc.

Prise de rdv directement via [JOBTEASER](#)
ou sipe@univ-perp.fr

En présentiel ou visio selon les situations

→ Des ateliers :

- Utiliser l'IA dans ses démarches d'insertion professionnelle
- La e-réputation

Nous pouvons intervenir sur demande :

- Stage à l'international
- Préparation aux entretiens de recrutement
- Les réseaux sociaux professionnels
- Stratégie de recherche de stage/emploi
- Développer son réseau professionnel

Offres de stages/ emplois/ jobs

Où trouver des offres ?

- **Stages, alternances, jobs et emplois :**

→ « **JOBTEASER** » sur votre ENT

Accès à l'ensemble des offres de JOBTEASER et aux offres déposées exclusivement pour les étudiants de l'UPVD !

→ Lors des actions de recrutement

Jobdating

Le 27 novembre 2025 - UPVD In Cube
Réservé aux entreprises partenaires de l'UPVD, ce jobdating vous permet de **décrocher votre futur stage**.
Le SIPE vous propose un accompagnement personnalisé pour perfectionner votre candidature et réussir vos entretiens.

Le Campus des entreprises

Le 16 février 2026 – Campus principal
De **nombreuses entreprises sont présentes sur le campus** pour rencontrer et recruter des étudiants. Tous types d'opportunités sont à pourvoir : **stage, alternance, job, emploi**.

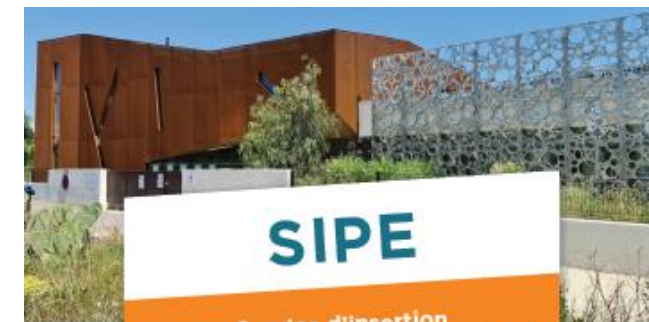
Une demi-journée pour rencontrer des professionnels, échanger, se faire connaître et développer son réseau.

Le saviez-vous ?

Depuis 2011, **86% des étudiants de l'UPVD trouvent leur stage par leur réseau professionnel ou par l'envoi de candidatures spontanées**, et seulement 14% en répondant à des offres.

Pour mieux comprendre les démarches de recherche de stage et d'emploi, sollicitez le SIPE et le **réseau UPVD Alumni**, c'est un pas vers votre réussite !

Le SIPE, en résumé



T'ACCOMPAGNER VERS L'EMPLOI

INSERTION PROFESSIONNELLE



- Rechercher un stage, un emploi, un job
- Rédiger son CV, ses lettres de motivation
- Préparer ses entretiens de recrutement

BOOSTER TON RÉSEAU

RÉSEAU PROFESSIONNEL UPVD ALUMNI



- Constituer son premier réseau pro
- Rencontrer des anciens diplômés
- Participer à du mentorat

T'AIDER À ENTREPRENDRE

ENTREPRENEURIAT



- Entreprendre et étudier à l'université
- Construire et développer son projet
- Bénéficier d'un accompagnement personnalisé et d'un espace de travail



Convention de stage

La saisie en ligne de la convention de stage :

→ Tout étudiant, (sauf master MEEF), crée sa convention de stage en ligne sur l'**ENT (mon espace-mes conventions)** et l'imprime en 3 exemplaires

→ L'ordre de **signature** : vous, l'entreprise/la structure, la composante (scolarité ou département)
Il y a 5 signataires sur une convention :

- Vous
- Le tuteur professionnel
- Le signataire qui représente la structure professionnelle (Président, Directeur, DRH...)
- Le responsable pédagogique de votre formation (président de jury, responsable d'année...)
- Le Directeur de l'UFR ou Institut (Doyen)

→ Avant de saisir la convention, il faut absolument avoir récolté **certaines informations indispensables** :

- N° Siret de l'entreprise (pour un stage en France)
- Nom du tuteur professionnel
- Durée, dates, horaires du stage
- Gratification...

→ Pour les stagiaires de la **formation continue** (reprise d'études, demandeurs d'emploi, congés formation...), la convention est à imprimer en **4 exemplaires dont un sera signé par le SFCA**

→ A l'étape 1, vous pouvez choisir la langue d'édition de la convention (**anglais, espagnol, allemand** ou **italien**)

Pendant ou à la fin du stage :

→ Si votre convention est validée en ligne et que vous voulez la modifier, il faudra créer un **avenant** à faire signer par l'ensemble des parties. Si elle n'est pas validée, vous pouvez encore la modifier en ligne

→ L'**attestation de stage** (dernière page de la convention) est à faire signer par votre structure d'accueil

→ L'**évaluation de votre stage** est à remplir en ligne après votre stage

Règlementation des stages

Général :

→ Le stage est une période temporaire de mise en situation professionnelle qui s'inscrit avec attribution de crédits ou non dans le cadre d'un cursus pédagogique.

En stage, vous ne devez pas remplacer un salarié, même pour une activité saisonnière. Il est interdit de vous confier des tâches dangereuses pour votre sécurité ou votre santé

→ Il faut que votre formation comprenne **plus de 200h de formation en présentiel** pour que vous puissiez réaliser un stage

→ Un stage **dans une même entreprise ne peut excéder 6 mois** (924h) consécutifs ou non

→ Un stage **ne peut s'étendre au-delà du 30 septembre** de l'année universitaire suivante

Gratification :

→ Son montant : **4,35 € / heure effective, non imposable** (le montant brut = le montant net)

→ Elle est due dès la **1ère heure effective** si le stage dure plus de **308h** (soit plus de 2 mois à temps complet) et elle est versée mensuellement.

Exception :

- Pour la formation continue, la gratification n'est pas obligatoire, si elle a lieu, elle est soumise à charge pour l'entreprise dès le 1€ versé
- Elle n'est pas obligatoire à l'étranger

Contactez-nous pour toute question sur (entre autres) :

- Les stages à l'étranger
- Un accident du travail pendant le stage
- Un stage à temps partiel, en horaires décalés...
- Une rupture ou un avenant de stage
- Des congés ou autorisation d'absence pendant le stage

stage.upvd@univ-perp.fr / 04 68 66 20 58

Ou consulter en ligne le « Guide des stages » du MESRI



GUIDE PRATIQUE des STAGES pour les ÉTUDIANTS

2025-2026

stage.upvd@univ-perp.fr

04.68.66.20.58

UPVD In Cube

